



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UNE EXPOSITION INTITULÉE « MARIONNETTES DU BOUT DU MONDE » AVEC L'ASSOCIATION LES ATELIERS DE LA PINGUENNETIÈRE	Décision 16/10/2024  N° DGS/2024/093

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2024/2025,

### DÉCIDE

#### Article 1 :

De signer avec l'Association LES ATELIERS DE LA PINGUENNETIÈRE, sise 6 Lieu-dit Vauhardy à LA CROIX-EN-TOURAINNE (37150), représentée par Madame Brigitte BEGUE en qualité de Présidente, un contrat pour la présentation de l'exposition intitulée « MARIONNETTES DU BOUT DU MONDE », programmée du 25 janvier au 15 février 2025 au Centre Culturel « La Grange » à Luynes.

#### Article 2 :

Le prix de cette prestation est arrêté à la somme de 1 959 € TTC (MILLE NEUF CENT CINQUANTE-NEUF EUROS TOUTES TAXES COMPRISES), frais de transport et de restauration inclus.

L'organisateur prendra également à sa charge :

- L'organisation du vernissage et les frais associés,
- les frais d'assurance,
- le gardiennage de l'exposition lors de l'ouverture du lieu.

#### Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

#### Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Fait à LUYNES, le 16 octobre 2024

Le Maire,



Bertrand RITOURET

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : .....18 OCT. 2024.....

- sa publication sur le site internet de la

commune le : .....18 OCT. 2024.....

Envoyé en préfecture le 18/10/2024  
Reçu en préfecture le 18/10/2024  
Publié le   
ID : 037-213701394-20241016-DGS\_2024\_093-AR